

1. SUR LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	3
1.1 Définitions	3
1.2 Champ d'application	5
1.3 Opérations visées par les présentes CGU	5
1.4 Acceptation en ligne des CGU	5
1.5 Modifications des CGU	5
2. SUR L'UTILISATION DU SERVICE	6
2.1 Inscription préalable et création d'un Compte Utilisateur	6
2.2 Engagements de l'Utilisateur	6
2.3 Suppression du Compte	7
2.4 Modalités d'utilisation du Service	7
2.4.1 Création d'une proposition de Vol	7
2.4.2 Réservation d'un Vol par le Passager	8
2.4.2.1 Formulation d'une demande de Réservation	
2.4.2.2 Droit de rétractation concernant la réservation d'un vol	
2.4.2.3 Condition d'acceptation de la demande de réservation	9
2.4.3 Frais de services et règlements des Annonceurs	9
2.4.3.1 Frais de services	9
2.4.3.2 Règlement par le Passager	10
2.4.3.3 Paiement des frais de l'Annonceur	10
2.4.3.4 Paiement des cartes cadeaux Wingly et droit de rétractation	11
3. AVIS	12
4. RESPONSABILITÉ	13
4.1 Responsabilité quant aux Vols publiés par les Utilisateurs	13
4.2 Responsabilité quant aux services offerts par le site Wingly	13
5. PROPRIETES INTELLECTUELLES	14
5.1 Propriété intellectuelle de BERLARIC	14
5.2 Propriété intellectuelle des Utilisateurs	14
6. INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES	15
6.1 L'utilisation des Cookies lors de la visite de l'Utilisateur sur le Site	15
6.2 Communication des données personnelles à des tiers liés	16
6.3 Droit d'accès et de rectification des données personnelles	16
7. NULLITES	17
8. TITRES	17
9. PRESCRIPTION	17
10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE - MÉDIATION	17

ANNEXE 1 : CONDITIONS SPECIALES COAVIONNAGE	18
1. VOL A CARACTÈRE NON COMMERCIAL	18
2. AERONEFS SEULS AUTORISES A EFFECTUER LES VOLS EN COAVIONNAGE	18
3. PARTICIPATION AUX FRAIS	18
4. DEROULEMENT DU VOL	18
4.1 Obligations respectives des parties	18
4.2 Obligations spécifiques au Pilote	19
4.2.1 Licences qualifications et navigabilité	19
4.2.2 Assurance	19
4.2.3 Réalisation du Vol	19
4.3 Obligations spécifiques au Passager	20
5. ANNULATION DU VOL	20
6. RESPONSABILITE DU PILOTE	20
ANNEXE 2 : CONDITIONS SPECIALES VOL COMMERCIAL	21
1. SIGNALEMENT DES VOLS COMMERCIAUX	21
2. TARIFS	21
3. PAIEMENT ET VALIDATION DE LA RESERVATION	21
4. CONFIRMATION DE RESERVATION ET BILLET DE PASSAGE	21
5. DEROULEMENT DU VOL	21
6. ANNULATION DU VOL	22
7. RESPONSABILITE DE L'OPERATEUR EN CAS D'ACCIDENT	23
7.1 En cas d'accident, la responsabilité de l'Opérateur sera régie :	23

1. SUR LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

1.1 Définitions

Dans les présentes, les mots avec une lettre capitale auront la définition ci-après.

Aéronef	Désigne tout appareil, motorisé ou non, capable de s'élever et de circuler dans les airs
Coavionnage	Vol à Frais Partagés effectué avec des aéronefs à motorisation non complexe dans les conditions précisées à l'annexe des présentes CGU
Annonce	Désigne la proposition de Vol mis en ligne par un Annonceur
BERLARIC	Désigne la société propriétaire et gestionnaire du site www.wingly.io . SAS au capital de 20.713 euros, domiciliée 7 rue Voltaire, 92300 Levallois Perret, immatriculée au registre du commerce de Nanterre, n° Siret 81230976300017, ainsi qu'au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours sous le n°IM092200002, garantie financière apportée par Groupama Assurance-Crédit et Caution, 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris, France, et assurance responsabilité civile apportée par Generali IARD, 2 rue Pillet-Will, 75009 Paris France
CGU	Désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation
Frais Partagés	Coût du vol à partager dans le cadre d'un vol de Coavionnage entre tous les occupants, y compris le pilote, et limité aux coûts directs du vol.
Pilote	Désigne la personne physique exerçant la direction et la maîtrise de l'Aéronef, dûment habilitée à le faire, à jour de ses licences et certificats médicaux, titulaire des qualifications nécessaires au pilotage d'un Aéronef et exerçant les fonctions de commandant de bord
Passager	Désigne la personne physique ayant formulé une demande de réservation d'un Vol proposé par l'Annonceur et que ce dernier a formellement acceptée
Participation aux Frais	Somme d'argent demandée par un Pilote Privé dans le cadre d'un Coavionnage
Service	Désigne tout service rendu au moyen du Site à un Utilisateur, étant précisé que BERLARIC n'est jamais partie à un contrat de transport
Site	Désigne le site accessible à l'adresse www.wingly.io
Vol Privé	Désigne l'opération de Coavionnage pour laquelle le Pilote a accepté d'emmener le Passager dans un Aéronef pour un Trajet déterminé en contrepartie de la Participation aux Frais et selon le principe du Coavionnage

Trajet	Désigne le circuit du Vol, en ce compris le fait de décoller d'un point A pour atterrir à un point B, le cas échéant via une escale en point C et/ou celui de décoller d'un point A avec atterrissage au même point A selon les termes de l'Annonce proposée par le Pilote
Utilisateur	Désigne toute personne physique ou morale ayant ouvert un compte sur le site Wingly en vue d'utiliser la plateforme internet Wingly
Wingly Pro	Désignation des Vols Commerciaux proposés par des Opérateurs titulaires d'un Certificat de Transporteur Aérien et éventuellement d'une Licence d'exploitation ou les organismes ATO et DTO; ou leur mandataire.
CTA	Certificat de Transporteur Aérien, certificat délivré à un Opérateur par l'administration ayant démontré qu'il a les capacités professionnelles et l'organisation nécessaires pour assurer les types d'exploitation mentionnés dans le Certificat
Vol Local	Vol dont les points de départ et de destination sont situés sur le même aéroport
Licence d'exploitation	Autorisation délivrée par l'autorité administrative permettant à l'entreprise de fournir les services aériens selon les spécificités mentionnées dans la licence, dont le transport commercial entre deux aéroports distincts
Annonceur	Un Pilote Privé ou un Opérateur selon le cas
Prix	Prix du vol demandé à un ou plusieurs passagers par un Opérateur et affiché sur le site
Opérateur	Annonceur Professionnel autorisé à effectuer des vols commerciaux ou le mandataire le représentant lors de la conclusion du contrat de transport
ATO	Approved Training Organization, organisme de formation agréé
DTO	Declared Training Organization organisme de formation déclaré
Pilote Privé	Pilote effectuant un Vol Privé
Réservation	Attribution d'une place sur un Vol déterminé sollicitée par le passager et acceptée par le l'Annonceur
Vol Commercial	Vol effectué par un Opérateur contre rémunération dans les conditions et limites des autorisations administratives dont il est titulaire.
DTS	Droit de Tirage Spécial, référence monétaire du FMI résultant de la moyenne d'un panier de monnaies en correspondant à environ 1,25 euro
Frais de Service	Frais prélevés par BERLARIC sur le prix du vol effectué

1.2 Champ d'application

Les Conditions Générales d'Utilisation, lesquelles comprennent les présentes conditions générales communes et les conditions spéciales du coavionnage (Annexe I) et les conditions spéciales des Vols Commerciaux (Annexe II) s'appliquent aux services proposés par le Site WINGLY.

Les services proposés sur ce Site sont édités par **BERLARIC SAS**, société par actions simplifiées au capital social de 20.713 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° 812 309 763 et dont le siège social est au 7 rue Voltaire 92300 Levallois Perret.

1.3 Opérations visées par les présentes CGU

Le **Site** est une plateforme communautaire accessible sur Internet, mise en œuvre et exploitée par la société BERLARIC.

BERLARIC propose de mettre en relation des Annonceurs et des Passagers afin d'effectuer en commun des Vols en Aéronef selon les conditions et termes définis aux présentes, y compris ses Annexes 1 pour le Coavionnage et 2 pour les Vols Commerciaux.

Le Site offre aux Utilisateurs des outils et fonctionnalités techniques en ligne permettant la publication de contenus aux fins de :

- i.** Mettre notamment en relation les Annonceurs qui souhaitent effectuer un Vol avec un ou plusieurs Passager(s) par :
 - la diffusion d'une offre de Vol sur le Site et
 - la mise à disposition d'un outil de gestion des réservations et de paiement.
- ii.** Donner l'opportunité aux Utilisateurs de qualifier leurs relations et laisser des avis selon la qualité de leur expérience réalisée grâce au Site.

1.4 Acceptation en ligne des CGU

L'utilisation du Site est subordonnée à l'acceptation des présentes CGU.

Par la création du Compte Utilisateur, les Utilisateurs acceptent les CGU..

Seule l'acceptation de ces CGU permet aux Utilisateurs d'accéder aux services proposés par le Site. L'acceptation des présentes CGU est entière et forme un tout indivisible, et les Utilisateurs ne peuvent choisir de voir appliquer une partie des CGU seulement ou encore formuler des réserves.

En cas de manquement à l'une des obligations prévues par les présentes, BERLARIC se réserve la possibilité de supprimer le Compte Utilisateur concerné. Il en est en particulier ainsi si un Pilote Privé intervient à titre professionnel ou un Opérateur n'est plus titulaire des autorisations administratives nécessaires au transport commercial.

1.5 Modifications des CGU

BERLARIC se réserve le droit de modifier à tout moment les CGU, les fonctionnalités offertes sur le Site ou les règles de fonctionnement du Service.

La modification prendra effet immédiatement dès la mise en ligne des CGU que tout Utilisateur reconnaît avoir préalablement comprises et acceptées.

Lorsque la modification survient après le paiement par le Passager d'une somme d'argent correspondant à la réservation d'un vol ou l'achat d'une carte cadeau, la modification ne s'applique pas à la transaction en cours.

BERLARIC se réserve le droit de proposer des services nouveaux, gratuits ou payants sur le Site.

2. SUR L'UTILISATION DU SERVICE

2.1 Inscription préalable et création d'un Compte Utilisateur

Le Site est librement accessible à tout internaute disposant d'une configuration informatique matérielle et logicielle récente usuelle et d'une connexion internet haut débit.

Pour bénéficier des Services, chaque Utilisateur doit au préalable créer un Compte Utilisateur conformément aux indications du Site et notamment par la complétion du formulaire en ligne ou la communication d'identifiants fournis par des sites tiers partenaires.

Les Services mis en œuvre sur le Site sont exclusivement réservés aux personnes juridiquement capables de s'engager au titre des CGU.

L'identifiant et le mot de passe (« **Codes Identifiants** ») choisis par l'Utilisateur ne doivent pas violer les droits de tiers – en particulier les droits liés aux patronymes ou marques – ni porter atteinte aux bonnes mœurs.

L'inscription est confirmée à l'Utilisateur à l'adresse électronique qu'il aura communiquée, par un mail du Site contenant les liens nécessaires à la confirmation de son inscription.

Ce courriel de confirmation est adressé sous réserve de la communication des informations marquées comme obligatoires sur la page d'inscription précitée. La véracité et l'exactitude des informations communiquées par un Utilisateur, pour l'ouverture d'un Compte, sont présumées et engagent sa responsabilité, notamment quant à son identité.

Pour protéger les informations privées des Utilisateurs, seules certaines informations du Compte sont visibles par les autres et seules certaines d'entre elles sont communiquées à un Utilisateur suite à l'Acceptation par celui-ci d'une Demande de Réservation formulée par un autre Utilisateur.

BERLARIC ne pourra en aucun cas être tenue responsable des informations qui pourraient être erronées ou frauduleuses communiquées par les Utilisateurs.

2.2 Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage :

- (i)** à ne disposer que d'un seul Compte sur le Site ;
- (ii)** à n'utiliser ce Compte qu'à titre personnel, tous les actes effectués sous ces Codes Identifiants étant considérés avoir été effectués par lui-même ;

(iii) à actualiser régulièrement ses informations en se connectant à son Compte ;

(iv) à ne pas céder son Compte à un tiers ni à un autre Utilisateur ;

(v) à garder confidentiel ses Codes Identifiants. En cas d'oubli, d'utilisation détournée ou non autorisée de ses Codes Identifiants, la responsabilité de BERLARIC ne pourra en aucun cas être engagée et l'Utilisateur devra immédiatement informer BERLARIC de cette situation, par courriel à l'adresse : contact@wingly.io.

2.3 Suppression du Compte

Tout Utilisateur peut supprimer son Compte en se connectant au Site sous réserve de respecter les engagements pris auprès d'un autre Utilisateur.

BERLARIC se réserve le droit de supprimer un Compte Utilisateur, notamment en cas de :

- a. Violation d'une disposition des CGU, notamment en cas de détournement des services offerts par le site ;
- b. Absence de connexion à son Compte Utilisateur pendant une durée de deux (2) ans et après l'envoi d'un courriel de relance resté sans effet pendant huit (8) semaines ;
- c. Préjudice porté par un Utilisateur à d'autres Utilisateurs, notamment en endommageant ou en détruisant régulièrement les Aéronefs ou les matériels qui y sont rattachés ;
- d. Contournement ou tentative de contournement du Site (c'est-à-dire qui tente d'effectuer un vol sans passer par la Plateforme). Tout échange de coordonnées (numéro de téléphone, email, profil Facebook...) par la messagerie Wingly pourra être qualifié de tentative de contournement et pourra être passible de suppression du compte;

L'Utilisateur s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autre(s) compte(s) que celui (ceux) initialement créé(s), que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers.

Toute dérogation à cette règle devra faire l'objet d'une demande explicite de la part de l'Utilisateur et d'une autorisation expresse et spécifique de BERLARIC. Le fait de créer ou utiliser de nouveaux comptes sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation de BERLARIC pourra entraîner la suspension immédiate des comptes de l'Utilisateur et de tous les Services associés.

2.4 Modalités d'utilisation du Service

2.4.1 Création d'une proposition de Vol

Tout Utilisateur Annonceur peut publier une ou plusieurs Annonce(s) sur le Site pour bénéficier des Services.

A cette fin, l'Annonceur doit notamment :

- (i)** Compléter les différents formulaires prévus à cet effet sur le Site et a minima, les informations marquées ou indiquées comme obligatoires ;

- (ii)** Indiquer sur le calendrier les dates et horaires du Vol ;
- (iii)** Indiquer le montant du Prix ou de la Participation aux Frais ;
- (iv)** Le cas échéant, préciser le type de conditions d'annulation qu'il souhaite imposer au Passager;
- (v)** Préciser les règles et suppléments éventuellement facturables qui s'imposent au Voyageur dans le cadre du Vol ;
- (vi)** Pouvoir justifier à première demande de BERLARIC et/ou d'un Passager :
 - a. de son droit de disposer de l'aéronef;
 - b. des brevets, diplômes et/ou qualifications et éventuellement licences et certificats lui permettant d'effectuer le vol avec l'aéronef proposé ;
- (vii)** A ne pas faire figurer ou diffuser sur le Site :
 - a. de renvois vers d'autres sites dont les activités sont concurrentes ou connexes aux Services, sauf autorisation expresse de BERLARIC ;
 - b. de renvois vers des contenus externes tels que des pages personnelles ;
 - c. d'informations malveillantes, dénigrantes, volontairement trompeuses, illicites et/ou contraires aux bonnes mœurs ou aux présentes CGU ;
 - d. de toute information sensible d'origine raciale ou ethnique ou portant sur des opinions politiques, philosophiques ou religieuses, sur une appartenance à un syndicat, sur sa vie sexuelle ou sa santé, ou contraire aux bonnes mœurs et à la loi.
- (viii)** À respecter les dispositions d'ordre public.

A défaut du respect des dispositions, BERLARIC pourra supprimer le Compte de l'Utilisateur.

2.4.2 Réservation d'un Vol par le Passager

2.4.2.1 **Formulation d'une demande de Réservation**

Les Passagers disposent d'un ensemble de filtres permettant de cibler au mieux leur recherche de Vol. Les résultats obtenus sont classés par ordre de pertinence avec les critères sélectionnés par le Passager.

Toute demande de réservation d'un vol s'effectue en respectant le processus de réservation du Site.

Lors de la Demande de Réservation, le Passager visualise :

- (i)** Un descriptif de l'Annonce sélectionnée et les lieux, dates et horaires de Vol envisagé ;
- (ii)** Le cas échéant, les conditions d'annulation applicables ;
- (iii)** Le coût à régler qui inclut :

- a. le montant reversé à l'Annoncé;
- b. Le cas échéant :
 - Les frais complémentaires expressément visés dans l'Annonce (consommables, nettoyage, etc.) ;
 - Le prix de l'assurance (annulation, assistance, rachat de caution ou autre) éventuellement souscrite par Passager auprès d'une assurance extérieure si ce Service est proposé sur le Site ;
- c. Le montant des Frais de Services facturés par BERLARIC.

Il appartient au Passager de vérifier qu'il a bien pris en compte les charges supplémentaires qui lui sont facturées.

Une fois la Demande de Réservation formulée par le Passager, celui-ci est invité à suivre la procédure de règlement décrite ci- dessous pour valider sa Demande de Réservation.

2.4.2.2 Droit de rétractation

Le Service est un service de mise en relation entre Pilotes ou Opérateur et un Passager pour faciliter la réalisation d'un vol ainsi que la gestion des paiements entre Utilisateurs.

Chaque Utilisateur comprend et accepte que Berlaric est et demeure un tiers au contrat conclu entre un Pilote ou Opérateur et un Passager. A ce titre, Berlaric ne saurait être tenu d'exécuter les obligations d'un Utilisateur en ses lieu et place et ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre des manquements par un Utilisateur à ses obligations contractuelles.

Annonce publiée par un Propriétaire Particulier:

Lorsqu'un vol est proposée par un Pilote particulier, les règles protectrices du droit de la consommation, y compris le droit de rétractation, ne s'appliquent pas à la relation entre le Passager et le Pilote.

La relation entre le Locataire et le Propriétaire Particulier est régie par les dispositions du Code civil relatives au contrat ([Articles 1100 et suivants du Code civil](#) :) et à la responsabilité contractuelle ([Articles 1231 et suivants du Code civil](#)) ou extracontractuelle ([Articles 1240 et suivants du Code civil](#)).

Annonce publiée par un Opérateur

Lorsque le vol est proposée par un Opérateur commercial, le droit de rétractation prévu à l'article L221-18 du Code de la consommation ne s'applique pas au contrat conclu entre l'Opérateur et le Passager dans la mesure où ce contrat est relatif à une activité de loisirs devant être fournie à une date ou à une période déterminée (exception prévue par l'article L221-28, 12° du Code de la consommation).

2.4.2.3 Conditions d'acceptation de la demande de réservation

La Demande de Réservation est considérée comme acquise dès lors que la procédure de règlement est validée.

- (i) un courriel récapitulatif de la Demande de Réservation est adressé au Passager ;
- (ii) un courriel récapitulatif est adressé à l'Annonceur qui dispose ensuite d'un délai de quarante-huit (48) heures pour l'accepter ou la refuser formellement ;

Faute de réponse passé ce délai, la Demande de Réservation est annulée et le Passager informé par courriel. Le Passager est alors intégralement remboursé de sa participation sur une carte cadeau Wingly permettant d'effectuer une nouvelle réservation selon les modalités suivantes :

1. Si le paiement avait été effectué intégralement via CB/Paypal, le remboursement se fera intégralement sur une carte cadeau créée à cette effet, valable un an à compter de la date d'annulation, et qui aura la valeur de l'intégralité du paiement effectué
2. Si le paiement avait été effectué intégralement par carte cadeau, celle-ci sera recreditée du montant. Dans le cas où la carte cadeau a une date d'expiration inférieure à 6 mois alors la carte cadeau sera prolongée de six mois à compter de la date d'annulation.
3. Si le paiement avait été effectué partiellement avec une carte cadeau et un paiement CB/Paypal, alors la carte cadeau sera recreditée dans les mêmes conditions que pour le cas précédent (N°2), et une nouvelle carte cadeau sera créée correspondant au montant qui avait été payée par CB/Paypal comme dans le cas N°1. Les deux cartes cadeaux pourront ensuite être utilisées simultanément lors d'une nouvelle réservation.

Les cartes cadeaux créées suite à l'échec d'une Demande de Réservation jouissent des mêmes modalités d'utilisation que les Cartes Cadeaux vendues sur le site wingly.io et détaillées à l'article 2.4.3.4, alinéa iii.

2.4.3 Frais de services et règlements des Annonceurs

2.4.3.1 Frais de services

BERLARIC prélève des Frais de Service sur le Site compris dans le prix du vol annoncé.

Les Frais de Service sont constitués comme suit :

- La rémunération de la mise en relation entre le passager et l'Annonceur en considération de l'utilisation de BERLARIC en tant que place de marché et plateforme internet ;
- TVA en vigueur dans le pays concerné.

Ces frais de services s'appliquent pour chaque siège proposé à la réservation sur le site.

Ces frais de service sont compris dans la participation ou le prix demandé au passager.

2.4.3.2 Règlement par le Passager

Le règlement d'une réservation par le Passager s'effectue au moment de la demande de réservation via le système de paiement de BERLARIC par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, MasterCard) ou compte Paypal ou tout autre moyen que BERLARIC rendra disponible sur son Site.

Pour tout paiement par carte bancaire, BERLARIC s'est dotée d'un système de paiement sécurisé mis en œuvre pour BERLARIC par la société MANGOPAY (www.mangopay.com). Ce protocole de paiement

est reconnu dans le monde entier pour la protection des données transmises sur Internet.

L'engagement d'un paiement par le passager sur le Site vaut acceptation des conditions générales de MANGOPAY accessibles ici : https://www.wingly.io/fr_FR/terms-of-service/docs/mangopay-terms.pdf.

Dès le retour positif de l'établissement bancaire concernant le paiement effectué par l'Utilisateur, la demande de Réservation est formulée auprès de l'Annonceur qui dispose alors de quarante-huit (48) heures pour l'accepter.

En cas de retour négatif de l'établissement bancaire, BERLARIC informera immédiatement le Passager de l'échec de la transaction.

Les sommes reçues par BERLARIC sont déposées sur un compte de cantonnement chez MANGOPAY. Les sommes ainsi déposées sont affectées au paiement des frais.

Les ordres de paiement donnés par les Utilisateurs conformément aux présentes sont irrévocables et seront exécutés pour BERLARIC par MANGOPAY.

Le Passager et le l'Annonceur s'engagent à répondre favorablement à toute demande de BERLARIC ou de MANGOPAY et plus généralement de toute autorité administrative ou judiciaire compétente en relation avec la prévention ou la lutte contre le blanchiment et, en particulier, ils acceptent de fournir tout justificatif d'adresse ou d'identité utile. En l'absence de réponse immédiate à ces demandes, BERLARIC et/ou MANGOPAY pourront prendre toute mesure appropriée notamment le gel des sommes versées et/ou la suspension des services utilisés par le Passager ou offerts par l'Annonceur.

Le paiement des Annonceurs ne sera effectué qu'en faveur des Annonceurs ayant ouvert un compte bancaire sous leur nom propre.

2.4.3.3 Paiement des frais de l'Annonceur

Une fois le paiement effectué, l'Annonceur informera Wingly de l'accomplissement du vol. Le Passager est alors informé par Wingly de la notification faite par l'annonceur. Le passager dispose alors d'un délai de quarante-huit heures (48h) pour contester la déclaration de l'Annonceur ce qui suspend le paiement jusqu'à résolution du litige.

A l'issue de ce délai, et en l'absence de confirmation ou de contestation par le Passager, BERLARIC considère que la confirmation par le Passager est implicite.

A compter de cette confirmation l'Annonceur dispose d'un crédit exigible sur son Compte Utilisateur. Ce crédit correspond au montant payé par le Passager diminué des Frais de Service.

BERLARIC transmet à MANGOPAY, les ordres de paiement le premier jour ouvré suivant la demande faite sur le Site par l'Utilisateur.

A cet effet, l'Annonceur communique à BERLARIC les informations bancaires présentes sur son Relevé d'Identité Bancaire ou Relevé d'Identité Postale, permettant le virement sur son compte. Cette information est exclusivement à renseigner par l'Utilisateur sur son espace personnel du site.

En aucun cas, BERLARIC ne versera la somme due autrement que par virement bancaire, excluant de fait tout paiement en numéraire ou par chèque.

BERLARIC n'est en aucun cas responsable ou garant à l'égard de l'Annonceur d'un incident de paiement si, pour quelque cause que ce soit, la somme payée par le Passager devait être reversée notamment en cas d'opposition sur la carte ou d'utilisation frauduleuse.

L' Annonceur s'oblige à restituer à BERLARIC à première demande toute somme reçue remise en cause du fait d'un tel incident de paiement.

2.4.3.4 Paiement pour des cartes cadeaux Wingly et droit de rétractation

i. Généralités

La Carte cadeau Wingly est un mode de paiement utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite du montant disponible, exclusivement sur le site [wingly.io](https://www.wingly.io).

Elle peut être (i) soit offerte par un tiers en tant que cadeau pour l'utilisateur, pour la somme de son choix avec un minimum de cinq (5) euros (<https://www.wingly.io/fr/shop/gift-cards>) (« **Carte cadeau classique** ») (ii) soit achetée pour un vol spécifique, à la rubrique « offrir ce vol » (« **Carte cadeau liée à un vol** ») (iii) soit créée après l'annulation d'un vol pour lequel la totalité ou une partie du montant de la réservation avait été payée par un moyen autre qu'une carte cadeau (« **Carte cadeau issue d'un vol annulé** ») (ci-après « **la Carte cadeau Wingly** »).

Les Cartes cadeaux Wingly sont disponibles sur support électronique (E-cartes) imprimables ou support plastique avec une confirmation par mail moyennant une majoration relative aux frais de fabrication de la carte physique et de sa livraison.

En tout état de cause, la passation d'une commande de carte cadeaux Wingly emporte l'obligation pour l'acheteur de réaliser le paiement.

ii. La durée de validité des cartes

La Carte cadeau Wingly est valable pendant un (1) an après son achat. Néanmoins, l'Utilisateur peut demander à tout moment durant la période de validité de la Carte cadeau Wingly de prolonger la validité pour six (6) mois à partir de la date de demande, dans la limite d'une durée de dix (10) ans suivant l'achat de la carte cadeau (dans le cas où la date d'expiration est supérieure à six (6) mois alors la date initiale est maintenue).

L'Utilisateur peut réaliser la demande d'extension par mail avant la date d'expiration de la carte cadeau à bonjour@wingly.io, afin que la Carte cadeau Wingly soit renouvelée pour une durée supplémentaire de 183 jours, la date d'envoi du mail par l'Utilisateur faisant foi et correspondant à la date de commencement du renouvellement. L'Utilisateur peut aussi étendre la carte cadeau directement depuis son compte, dans l'onglet "Mes cartes cadeaux".

iii. Modalités d'utilisation des cartes cadeaux et droit de rétractation

La Carte cadeau Wingly peut être utilisée pour tous les vols de plateforme de la même devise (c'est-à-dire, carte en € pour les vols en € et carte en £ pour les vols en £).

La Carte cadeau Wingly n'ayant aucune valeur monétaire, la valeur enregistrée sur celle-ci ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement même partiel, sous quelle que forme que ce soit.

L'attention de l'Utilisateur est appelée sur le fait que les Cartes Cadeaux ne bénéficient pas d'un délais de rétractation de 14 jours. En effet, conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque le contrat a été exécuté, à savoir dès l'envoi de la Carte

Cadeau à l'Utilisateur ou au Bénéficiaire.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation.

A ce titre, le Client reconnaît et accepte que l'envoi de la Carte Cadeau ainsi que l'affichage de la carte cadeau étant réalisé immédiatement après son achat, c'est-à-dire avant la fin du délai de quatorze jours francs prévu par le Code de la Consommation, il ne pourra pas bénéficier du droit de rétractation.

Les cartes cadeaux ne peuvent pas être utilisées pour l'achat d'une autre carte cadeau ou être fusionnées avec d'autres Cartes cadeaux Wingly. Les cartes cadeaux sont néanmoins utilisables conjointement pour une réservation.

Pour utiliser la Carte cadeau Wingly, l'Utilisateur doit, lors du paiement, entrer le code de la carte cadeau, pour que le montant total de la commande soit réduit du montant de la carte cadeau ou alors l'utilisateur peut ajouter la carte cadeau à son compte depuis la page "mes cartes cadeaux"

Les Cartes cadeaux Wingly sont utilisables en une ou plusieurs fois, jusqu'à épuisement du solde de la carte.

En cas d'achats dont le montant est supérieur à la valeur ou au solde de la Carte cadeaux, l'Utilisateur devra payer le complément par tout autre mode de paiement à sa disposition accepté sur le site Wingly, prévu à l'article 2.5.4.2.

Si l'Utilisateur n'utilise pas la totalité du solde de sa Carte cadeau, l'acheteur de la carte ou l'Utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement ou rendu d'argent, même partiel, mais l'Utilisateur pourra utiliser la Carte cadeau Wingly pour le règlement d'une autre réservation de vol tant que la carte cadeau reste valide.

Si le vol réservé est annulé, la Carte cadeau Wingly utilisée sera automatiquement créditée du montant du vol annulé.

iv. Respect de la vie privée et des données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de l'achat et l'utilisation d'une Carte cadeau Wingly peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à la constitution d'un fichier client et prospects pour envoi d'information sur le réseau Wingly et pour l'analyse de statistiques.

Les données collectées respectent les prescriptions de l'article 6, relatives à leur protection, sécurité, et confidentialité.

L'Utilisateur peut s'opposer au traitement des données le concernant, par une demande écrite. Wingly s'engage dans ce cas à supprimer de ses bases de données toutes les informations concernant l'Utilisateur.

v. Conditions spécifiques aux cartes cadeaux liées à un vol

L'Utilisateur reçoit une carte cadeau spécifique, avec l'indication du vol, excursion ou événement auquel il est affecté et le montant accrédité sur la carte. Cette carte cadeau est soumise à toutes les conditions d'utilisation précitées.

Si le vol réservé change de prix après le règlement de la réservation, la différence entre le prix initial du vol et le prix actualisé, le complément de prix, sera payé par l'Utilisateur par tout autre mode de

paiement à sa disposition accepté sur le site Wingly, conformément à l'article 2.5.4.2.

Si le vol réservé est annulé, l'Utilisateur ne pourra pas prétendre à un quelconque remboursement, même partiel, pour le vol annulé. Cependant, la carte sera créditée pour le montant du vol annulé et pourra être utilisée pour l'achat de tout vol sur le site Wingly. Si l'Utilisateur n'utilise pas la totalité du solde de sa Carte cadeau dédiée à la réservation du vol, l'Utilisateur pourra utiliser la Carte cadeau Wingly pour le règlement d'une autre réservation de vol tant que la carte cadeau reste valide.

3. AVIS

Le Site met à disposition des Utilisateurs un outil d'évaluation leur permettant de s'évaluer mutuellement à l'issue du Vol et d'attribuer un niveau de confiance à chaque Utilisateur visible par toute la communauté des Utilisateurs.

Sauf cas exceptionnel, le Site n'opère pas de contrôle systématique des avis et invite les Utilisateurs :

- o à donner exclusivement des indications véridiques, objectives et strictement en lien avec le Vol ;
- o à ne pas y inscrire de nom, adresse électronique ou postale, numéro de téléphone ;
- o à ne pas porter atteinte aux droits de tiers, notamment aux droits de la personnalité ;
- o à ne formuler aucune remarque vulgaire, obscène, raciste, nocive pour la jeunesse ou insultantes ni renvoyer à aucun lien ou script de ce genre ;
- o à ne formuler aucune remarque diffamatoire ;
- o à informer le Site en cas de non-respect des points qui précèdent par un autre Utilisateur en s'adressant à : contact@wingly.io

En cas de non-respect de ces dispositions, d'une disposition légale ou au titre de l'exécution d'une décision administrative ou judiciaire, BERLARIC pourra supprimer tout ou partie de l'avis formulé par un Utilisateur.

4. RESPONSABILITÉ

4.1 Responsabilité quant aux Vols publiés par les Utilisateurs

La Société BERLARIC se limitant à l'édition d'un site offrant des outils de mise en relation des Annonceurs et des Passagers, elle ne saurait en aucune manière être considérée comme un transporteur.

BERLARIC n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire technique et limite ses Services à la mise à disposition d'une plateforme communautaire offrant diverses fonctionnalités notamment de gestion de réservation des Vols par les Utilisateurs. Elle n'intervient pas dans la définition du Vol, des horaires, ni des conditions du vol, ni de l'aéronef choisi, ni de l'identité du Pilote.

4.2 Responsabilité quant aux services offerts par le site Wingly

BERLARIC ne saurait garantir à l'Utilisateur que ses Services seront exempts d'erreurs ou de défauts ou qu'ils sont de nature à répondre aux attentes et contraintes propres à chaque Utilisateur. Elle se réserve le droit de suspendre momentanément l'accès au Site ou à certaines fonctionnalités notamment pour des opérations de maintenance technique évolutive ou

corrective propre à son fonctionnement.

BERLARIC :

- (i) ne pourra en aucun cas être déclarée responsable en cas de suspension totale ou partielle de ses Services en cas de force majeure, d'application d'une décision judiciaire ou administrative ou de perturbations des réseaux de télécommunications, informatiques et/ou téléphoniques, et
- (ii) décline toute responsabilité quant à la perte éventuelle des informations relatives aux Utilisateurs sur le Site et leur recommande d'organiser régulièrement la sauvegarde de ces informations.

Conformément aux dispositions de l'article 6-I de la loi française du n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la responsabilité civile de BERLARIC ne pourra être engagée que si elle a été notifiée du caractère illicite des activités ou des informations stockées par un Utilisateur sur le Site. BERLARIC se réserve en conséquence le droit de supprimer tout Compte contrevenant à toutes dispositions légales ou règlementaires ou contraire aux CGU.

Les Services délivrés sur le Site ne couvrent en particulier ni la vérification du contenu, ni la véracité ou l'exactitude des Annonces. De plus, BERLARIC n'est en aucun cas partie aux contrats intervenant entre Utilisateurs à l'issue des réservations effectuées grâce aux moyens et outils techniques du Site et ne saurait garantir la bonne exécution des Vols.

A CE TITRE BERLARIC :

- (i) Ne fournit aucune garantie notamment quant aux Annonces trompeuses ou de nature à induire un Utilisateur en erreur ;
- (ii) Recommande vivement aux Utilisateurs, en amont ou lors de l'embarquement de vérifier tant la conformité de l'Aéronef au descriptif de l'Annonce y afférente, que la réalité des compétences et expériences des Pilotes.

BERLARIC vérifie les licences et/ou certificats dont le l'Annonneur se prévaut pour effectuer le vol annoncé. Toutefois BERLARIC ne saurait être responsable des conséquence d'éventuelles fraudes ou falsifications des documents communiqués.

La responsabilité de BERLARIC est expressément limitée aux seuls cas d'inexécution des CGU et il pèse à ce titre sur elle une simple obligation de moyens ce que les Utilisateurs reconnaissent expressément.

Tout Utilisateur du Site dont le comportement au cours de Vols aurait révélé une atteinte aux dispositions des CGU ou qui aurait entraîné une atteinte ou un risque d'atteinte à la sécurité des Utilisateurs pourra voir son Compte supprimé par BERLARIC sans possibilité pour cet Utilisateur de solliciter une indemnisation de quelque nature que ce soit.

5. PROPRIETES INTELLECTUELLES

5.1 Propriété intellectuelle de BERLARIC

BERLARIC est propriétaire ou titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le Site et notamment de l'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations, logos, pictogrammes, ou tout élément graphique ou de designs, architecture, logiciels, vidéos, images, musiques, etc., qu'ils soient visuels ou sonores, reproduits sur le Site ainsi que des bases de données pour lesquelles elle a la qualité de producteur au sens des dispositions du code de la propriété intellectuelle (les «**Éléments du Site** »).

Tous les éléments du Site produits et mis en ligne par BERLARIC sont protégés au titre du droit d'auteur et/ou du droit des marques et/ou du droit sui generis des bases de données, et ce pour le monde entier. BERLARIC engagera toute action nécessaire à la préservation de ses droits et intérêts contre toute personne qui procéderait sans son autorisation préalable et écrite à la reproduction, la représentation, la traduction, l'extraction, l'adaptation, ou la diffusion de quelque manière que ce soit de tout ou partie des éléments du Site.

5.2 Propriété intellectuelle des Utilisateurs

Les Utilisateurs sont seuls responsables des contenus qu'ils publient sur le Site et doivent s'assurer qu'ils disposent de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à la diffusion de ces contenus sur le Site.

Le chargement par l'Utilisateur de tout contenu protégeable au titre du droit d'auteur, des marques, des bases de données ou autre confère à BERLARIC, pour la durée des droits d'auteurs et pour le monde entier, un droit non exclusif de reproduire, représenter, traduire et adapter les contenus sur le Site et sur tout autre support numérique, analogique ou papier.

L'Utilisateur garantit BERLARIC des conséquences de toutes réclamations relatives aux droits des contenus qu'il télécharge sur le Site, émanant de tout tiers invoquant la violation d'un droit quelconque (contrefaçon, concurrence déloyale et/ou parasitaire, etc.) sur le fondement d'un droit de propriété intellectuelle ou de tout autre droit lui appartenant.

L'Utilisateur s'engage à indemniser BERLARIC de tout préjudice pouvant être subi par elle et à rembourser des dommages et intérêts, frais, notamment de conseil, qu'elle pourrait avoir engagés à ce titre.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES

BERLARIC recueille auprès de l'Utilisateur des données personnelles le concernant ainsi que ses parties liées, dans le cadre de la réservation de vols et des services associés. BERLARIC fait de la protection des données personnelles des Utilisateurs une priorité en sa qualité de « Responsable de traitement » au sein de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018 ayant modifié la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en application du Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données (« **le règlement RGPD**»), en matière de confidentialité et de sécurité des données.

Les données personnelles communiquées par les Utilisateurs sont collectées pour l'exécution des Services disponibles sur le Site (noms, coordonnées postales et électroniques, informations bancaires, informations liées aux cartes cadeaux, etc.).

6.1 L'utilisation des Cookies lors de la visite de l'Utilisateur sur le Site

A ce titre et notamment pour simplifier l'accès de l'Utilisateur aux Services et à son Profil au cours des visites suivant sa première connexion au Site, BERLARIC recourt également à des cookies qui demeurent sur le disque de l'ordinateur de l'Utilisateur une fois son navigateur fermé. BERLARIC recourt également à des cookies dits « de session » nécessaires à l'analyse de l'utilisation et de l'arborescence du Site en vue d'améliorer de manière constante les Services et moyens techniques accessibles par l'Utilisateur du Site. Certains cookies sont indispensables à l'utilisation du Site, d'autres permettent d'optimiser l'utilisation du site et de personnaliser les contenus affichés.

Ainsi les cookies permettent de :

- o De mesurer et d'analyser la fréquentation de l'utilisation du Site, de ses rubriques et services de vol proposés et de réaliser des études afin d'améliorer l'ergonomie du Site ;
- o De permettre à l'Utilisateur d'accéder à des espaces réservés et personnels du Site ou de nos services (inscription, accès à votre compte) ou une information que l'Utilisateur a choisi (services ou vol souscrits, contenu de votre panier) ;
- o De mettre en œuvre des mesures de sécurité ;
- o De limiter le nombre de publicités affichées.

(ci-après les « Finalités »)

Seul l'émetteur du cookie concerné est susceptible de lire ou modifier les informations qui y sont contenues.

L'Utilisateur peut toujours supprimer manuellement ces cookies ou gérer ses autorisations à leur mise en œuvre en modifiant les paramètres de son navigateur.

BERLARIC n'utilise pas ces outils de suivi pour transmettre ces données à des tiers ou à des plateformes de commercialisation, ni pour relier les données avec les données personnelles (nom, adresse, etc.) sans le consentement exprès de l'Utilisateur. Le cas échéant, ce consentement sera sollicité préalablement à l'Utilisateur.

6.2 Communication des données personnelles à des tiers liés

Pour accomplir les Finalités précitées, l'Utilisateur consent expressément à ce que les données collectées puissent être communiquées aux destinataires suivants :

- o Les plateformes de réseaux sociaux qui peuvent proposer des fonctionnalités lui permettant d'intégrer dans son profil Wingly des informations issues de son compte sur leurs propres plateformes ;
- o Les partenaires assureurs de BERLARIC. Par exemple BERLARIC est susceptible de fournir certaines informations à son assureur Allianz GC&S et son courtier SAAM Verspieren Group pour confirmer éligibilité au programme d'assurance des Utilisateurs ;
- o Les partenaires et prestataires commerciaux et publicitaires de BERLARIC dans les limites autorisées par la loi ;
- o Les partenaires associatifs de BERLARIC comme la Fédération Française Aéronautique, la FFA ;
- o Les organismes chargés de réaliser des enquêtes ou des sondages ;
- o Plus généralement, les prestataires de services, agents et sous-traitants liés contractuellement à la société BERLARIC, pour l'exécution des tâches se rapportant directement aux finalités décrites précédemment ;

L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que certaines de données personnelles collectées par BERLARIC pour la gestion de son Annonce et l'exécution des demandes de réservation y afférentes requièrent la communication aux Utilisateurs de certaines de ces données telles que noms, prénoms, coordonnées postales, électroniques et téléphoniques, nom des aéronefs, localisations précises des aéronefs, à l'exception notable des données bancaires.

6.3 Droit d'accès et de rectification des données personnelles

Les données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par le RGPD ainsi que par la loi modifiée n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'Utilisateur peut obtenir une copie des données le concernant et, le cas échéant, faire rectifier, mettre à jour ou effacer les informations inexactes, incomplètes ou périmées. L'Utilisateur peut également exercer ses droits d'opposition, notamment en matière de prospection commerciale ou de prospection marketing, et de limitation du traitement de ses données ainsi que son droit à la portabilité des informations le concernant.

L'exercice de ces droits s'effectuera par courrier au siège de BERLARIC :

BERLARIC
7 rue Voltaire
92300 Levallois-Perret
France

Toute question portant sur le traitement des données personnelles peut être adressée à BERLARIC, à l'adresse précitée, ou par email à contact@wingly.io.

Pour toute demande de droit d'accès aux données, il est demandé à l'Utilisateur de joindre au courrier ou email, un justificatif d'identité.

7. NULLITES

Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions garderont toute leur force et leur portée. Le cas échéant, BERLARIC s'engage à supprimer et remplacer immédiatement ladite clause par une clause similaire et juridiquement valide.

8. TITRES

En cas de difficulté d'interprétation entre le titre et le chapitre de l'un quelconque des articles et l'une quelconque des clauses, les titres seront réputés non écrits.

9. PRESCRIPTION

Toute réclamation en relation avec les présentes se prescrit dans un délai d'un an.

Il est irréfragablement présumé que l'Annonceur ou le Passager renonce à un paiement qui n'aura pas été demandé dans un délai d'un an. Les sommes non réclamées sont acquises à BERLARIC.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION - DROIT APPLICABLE - MÉDIATION

Tous les contrats et relations juridiques avec la société Berlaric ainsi que les présentes Conditions Générales d'utilisation sont soumises à l'application de la loi française, et sont rédigées en langue française. Toute traduction ne peut revêtir qu'un caractère purement informatif. En cas de différend avec la société Berlaric, les utilisateurs s'engagent à se rapprocher de la société en vue de trouver une solution amiable préalablement à toute saisine des juridictions. A défaut de règlement amiable préalable, l'utilisateur pourra saisir, au choix, la juridiction du lieu du vol réservé, de son lieu de domicile, ou celle du siège social de la société, à savoir les juridictions de Nanterre. Les professionnelles ne peuvent agir que devant les juridictions du siège social de la société Berlaric.

Médiation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGU ou aux services fournis par Wingly, l'Utilisateur est invité à contacter en priorité le service client afin de rechercher une solution amiable.

Utilisateurs résidant dans l'Union européenne :

Tout Utilisateur ayant la qualité de consommateur, résidant dans l'Union européenne et ayant préalablement adressé une réclamation écrite restée sans solution satisfaisante, peut recourir gratuitement à un dispositif de médiation de la consommation pour les litiges l'opposant à la société Berlaric (Wingly).

Le médiateur désigné est :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
49 rue de Ponthieu – 75008 Paris
Site : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

La médiation de la consommation ne s'applique qu'aux litiges entre un Utilisateur consommateur et la société Berlaric relatifs à l'utilisation de la Plateforme ou de ses services. Les litiges entre Utilisateurs relèvent de leur responsabilité respective.

Utilisateurs résidant au Royaume-Uni

Si l'Utilisateur réside au Royaume-Uni, il doit en premier lieu contacter le service client de Wingly afin de rechercher une solution amiable.

Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, des informations sur les organismes de règlement extrajudiciaire des litiges (Alternative Dispute Resolution – ADR) agréés peuvent être consultées sur le site du Chartered Trading Standards Institute :

<https://www.tradingstandards.uk/consumers/adr-approved-bodies/>

Wingly n'est pas tenu de participer à une procédure ADR et n'accepte pas d'y participer, sauf obligation légale contraire.

Utilisateurs résidant en Suisse

Si l'Utilisateur réside en Suisse, il est invité à contacter en priorité le service client de Wingly afin de rechercher une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, aucun dispositif spécifique de médiation n'est prévu et les parties conservent la faculté de saisir les juridictions compétentes.

ANNEXE 1 : CONDITIONS SPÉCIALES COAVIONNAGE

Application territoriale – Royaume-Uni

Pour les vols effectués au départ ou à destination du Royaume-Uni, les opérations de coavionnage sont soumises à la réglementation nationale applicable au Royaume-Uni, notamment aux dispositions relatives aux vols à frais partagés telles qu'édictées par la Civil Aviation Authority (CAA) et la législation britannique en vigueur.

Les Utilisateurs reconnaissent qu'en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les règles applicables peuvent différer du cadre réglementaire européen mentionné dans la présente Annexe. Il appartient au Pilote de s'assurer du respect de l'ensemble des exigences réglementaires britanniques applicables au vol envisagé.

1. VOL À CARACTÈRE NON COMMERCIAL

S'agissant des vols de Coavionnage (voir Définitions), la mise en relation proposée par la Société BERLARIC est exclusive de toute opération commerciale ou professionnelle.

Le Règlement Européen 379/2014 autorise les vols à Frais Partagés effectués par des particuliers, à condition que le coût direct soit réparti entre tous les occupants de l'appareil, y compris le pilote, et que le nombre de personnes supportant le coût direct ne dépasse pas six (6). Pour les vols en ULM, ce sont les réglementations nationales et non européennes qui s'appliquent.

A cet égard, il est fait interdiction par la réglementation et par les présentes Conditions Spéciales Coavionnage aux Pilotes de faire quelque bénéfice que ce soit.

2. AÉRONEFS SEULS AUTORISÉS A EFFECTUER LES VOLS EN COAVIONNAGE

Seuls sont autorisés, pour les vols de Coavionnage, les ULM trois axes et les aéronefs à motorisation non complexe au sens de l'arrêté du 9 février 2015 pris en application du règlement UE 965/2012 modifié par le Règlement 379/2014 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes, à savoir, les avions ayant une masse maximale au décollage de 5,7t, certifiés pour être exploités par un seul pilote, et les hélicoptères, une masse maximale au décollage de 3.175kg certifiés pour être exploité par un seul pilote, dûment immatriculés ou identifiés et bénéficiant des autorisations administratives pour circuler librement dans l'espace aérien européen. Seuls les exploitants de ces types d'Aéronefs peuvent être Utilisateurs du Site.

3. PARTICIPATION AUX FRAIS

La somme d'argent demandée au passager et correspondant à la participation aux frais du vol est calculée par le Pilote sous sa seule responsabilité. Elle doit être strictement limitée au partage des frais entre les occupants de l'aéronef, à savoir le pilote et les passagers, qui ne peuvent pas être plus de 6 personnes, pilote inclus. Le Pilote ne peut en aucun cas tirer un quelconque bénéfice de cette opération. A défaut, le Pilote supportera seul les risques de requalification de sa prestation non autorisée.

4. DÉROULEMENT DU VOL

4.1 Obligations respectives des parties

Il est rappelé que dans le cadre du Vol convenu, Pilote et Passager s'engagent mutuellement à :

- (i) se présenter aux dates, horaires et lieu convenu : à défaut ou en cas d'annulation, BERLARIC se réserve le droit de garder ces informations d'annulation en base de données et/ou d'informer les Utilisateurs sur le profil du Pilote et/ou de suspendre l'accès au Site à l'Annonceur concerné ;
- (ii) fournir leurs meilleurs efforts au bon déroulé du Vol.

4.2 Obligations spécifiques au Pilote

4.2.1 Licences qualifications et navigabilité

Préalablement au Vol, le Pilote s'engage expressément :

- (i) à être en possession :
 - o d'une licence de Pilote en vigueur,
 - o d'un certificat médical en vigueur ;
- (ii) à respecter les conditions d'emport de passager, soit 3 atterrissages et 3 décollages dans les 3 mois précédents le vol
- (iii) à s'assurer que son Aéronef est régulièrement déclaré et/ou immatriculé auprès de toute administration locale, nationale et/ou internationale ;
- (iv) à s'assurer que l'Aéronef et l'ensemble du matériel obligatoire et/ou facultatif à bord sont conformes à la réglementation, notamment tous les équipements liés à la sécurité ;

4.2.2 Assurance

Le pilote s'engage à utiliser un aéronef doté d'une **assurance responsabilité civile en état de validité**, répondant au moins aux exigences réglementaires minimales obligatoires prévues par la réglementation en vigueur encadrant le vol et/ou l'aéronef utilisé, à savoir le règlement CE 785/2004 du 24 avril 2004 ou tout règlement nationale ou européen susceptible de le modifier ou de s'appliquer à la place, et veillera à respecter les conditions de garantie prévues par la police et en particulier à ne réaliser aucun bénéfice qui permettrait à l'assureur de refuser sa garantie en requalifiant le vol en vol commercial, ou à n'effectuer aucune manœuvre susceptible d'entraîner une exclusion de garantie prévue par la police d'assurance (vol en dessous des hauteurs réglementaires de sécurité par exemple). En cas de refus de garantie de l'assureur, BERLARIC ne serait en aucun cas responsable des conséquences pécuniaires d'un tel refus, le pilote étant alors personnellement tenu à l'indemnisation des Passagers. En outre si elle est informée de tels manquements avant tout accident, BERLARIC se réserve le droit de suspendre le compte de l'Utilisateur et d'informer les autorités compétentes.

4.2.3 Réalisation du Vol

Le pilote s'engage :

- (i) À attendre le Passager sur le lieu du rendez-vous jusqu'à trente (30) minutes au-delà de l'heure convenue (tolérance ne dispensant pas le Passager d'être ponctuel) ;
- (ii) Informer sans délai les Passagers de toute modification du Vol ;
- (iii) Si un ou plusieurs Passagers ont réservé et que le Pilote décide de changer une quelconque condition du Vol telle qu'initialement prévue dans son Annonce, le Pilote s'engage à informer chacun de ses Passagers et de requérir son sur ce changement. En cas de refus d'un Passager, ce dernier pourra annuler complètement sa Réservation sans qu'aucun frais d'annulation ne lui soit facturé, et sans qu'aucune indemnisation ne soit versée au Pilote, et sans augmentation de la participation des autres passagers.

4.3 Obligations spécifiques au Passager

Le passager s'engage à :

- (i) Ne pas contester le placement qui lui sera attribué par le Pilote dans l'Aéronef ;
- (ii) Ne contester aucune décision du Pilote au cours du Vol, notamment en cas de déroutement pour raison météo ou toute autre raison du Pilote ayant pour fondement une problématique de sécurité ou de respect de la réglementation en vigueur ;
- (iii) Respecter les règles de bord fixées par le Pilote (cigarettes, animaux, nourriture, boissons, enfants, poids et taille maximum de bagages autorisés, etc.).

5. ANNULATION DU VOL

Le Pilote est libre d'annuler le Vol pour n'importe quel motif et à n'importe quel moment, notamment en cas de météo, maladie, etc. Le Passager peut également annuler sa réservation pourvu que celle-ci se fasse au moins 24 heures avant le vol. Dans ces deux cas, le Passager est alors intégralement remboursé de sa participation sur une carte cadeau Wingly permettant d'effectuer une nouvelle réservation selon les modalités suivantes :

1. Si le paiement avait été effectué intégralement via CB/Paypal, le remboursement se fera intégralement sur une carte cadeau créée à cette effet, valable un an à compter de la date d'annulation, et qui aura la valeur de l'intégralité du paiement effectué
2. Si le paiement avait été effectué intégralement par carte cadeau, celle-ci sera recreditée du montant. Dans le cas où la carte cadeau a une date d'expiration inférieure à 6 mois alors la carte cadeau sera et prolongée de six mois'un an à compter de la date d'annulation.
3. Si le paiement avait été effectué partiellement avec une carte cadeau et un paiement CB/Paypal, alors la carte cadeau sera recreditée dans les mêmes conditions que pour le cas précédent (N°2), et une nouvelle carte cadeau sera créée correspondant au montant qui avait été payé par CB/Paypal comme dans le cas N°1. Les deux cartes cadeaux pourront ensuite être utilisées simultanément lors d'une nouvelle réservation.

Les cartes cadeaux créées suite à l'échec d'une Demande de Réservation jouissent des mêmes

modalités d'utilisation que les Cartes Cadeaux vendues sur le site wingly.io et détaillées à l'article 2.4.3.4, alinéa iii.

Si l'annulation du passager s'effectue moins de 24 heures avant la date et l'heure prévues du vol, le Passager ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Toute place libérée sur un Vol, consécutivement à l'annulation de sa réservation par un Passager sera de plein droit proposée sur le Site à la réservation par d'autres Utilisateurs.

6. RESPONSABILITE DU PILOTE

En cas d'accident, la responsabilité du Pilote est régie par la législation interne du pays où se produit l'accident ou la loi commune aux occupants de l'Aéronef. Il s'agit en général d'une responsabilité limitée. Il est rappelé à ce titre que la Convention de Montréal du 28 mai 1999 prévoyant une responsabilité automatique et quasi illimitée du Transporteur Aérien n'est pas applicable aux Transporteurs non titulaires d'une licence d'exploitation donc au transport privé qu'est le Coavionnage.

ANNEXE 2 : CONDITIONS SPÉCIALES VOL COMMERCIAL

Application territoriale – Royaume-Uni

Pour les vols effectués au départ ou à destination du Royaume-Uni, les opérations aériennes sont soumises à la réglementation nationale britannique applicable, telle qu'édictée par la Civil Aviation Authority (CAA) et la législation en vigueur.

Les Utilisateurs reconnaissent qu'en raison du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, les règles applicables peuvent différer du cadre réglementaire européen mentionné dans la présente Annexe. Il appartient à l'Opérateur de s'assurer du respect de l'ensemble des exigences réglementaires britanniques applicables au vol envisagé.

1. SIGNALEMENT DES VOLS COMMERCIAUX

Les Vols Commerciaux sont signalés sur le site internet Wingly par la mention « Wingly Pro ».

Les propositions de Vols sont renseignées par l'Opérateur sur la base du formulaire proposé par Wingly que l'Opérateur s'engage à renseigner complètement.

L'Annonceur effectuant les vols commerciaux est un Opérateur professionnel disposant des autorisations nécessaires pour effectuer le type de vol proposé, tels que licence d'exploitation, CTA, ATO ou DTO (voir Définitions).

2. TARIFS

Le prix par passager du Vol est communiqué avec l'offre de transport s'entend toutes taxes comprises et correspond au prix demandé par l'Opérateur pour la date sélectionnée et la commission de Wingly.

Le prix total de la prestation est annoncé une fois que l'Utilisateur a indiqué le nombre de sièges qu'il souhaitait réserver.

3. PAIEMENT ET VALIDATION DE LA RÉSERVATION

Le paiement du vol s'effectuera dans les conditions prévues à l'article 2.4.3.3 des CGU intitulé "*Païement des frais de l'Annonceur*".

4. CONFIRMATION DE RÉSERVATION ET BILLET DE PASSAGE

Le passager recevra de Wingly la confirmation de sa réservation comportant toutes les indications concernant le lieu de rendez-vous et l'exécution du vol. Si la réglementation applicable dans le pays concerné par le vol rend obligatoire l'émission d'un billet de passage, celui-ci sera émis sous l'entière responsabilité l'Opérateur qui en assumera seul les conséquences en cas d'insuffisance rédactionnelle.

5. DÉROULEMENT DU VOL

a. Obligations respectives des parties

Il est rappelé que dans le cadre du Vol convenu, Pilote et Passager s'engagent mutuellement à :

- o se présenter aux dates, horaires et lieu convenus dans le respect des CGU ;
- o fournir leurs meilleurs efforts pour assurer un bon déroulement du Vol

b. Obligations spécifiques de l'Opérateur

(i) Licences et Certificats

Préalablement au Vol, l'Opérateur s'engage expressément à être titulaire des Licences, Certificats et autorisations requises pour entreprendre le vol projeté et à assumer toutes les conséquences pénales et pécuniaires d'un éventuel manquement aux exigences réglementaires posées par les Règlements (CE) 216/2008, 965/2002 et UE 379/2014, ainsi que tout règlement national déterminant les exigences techniques et procédures administratives applicables aux opérations aériennes.

(ii) Assurance

L'Opérateur s'engage à souscrire et maintenir en état de validité **une assurance garantissant sa responsabilité en cas de dommages causés à l'occasion du vol aux passagers, leurs bagages, leurs effets personnels, ainsi qu'aux tiers au sol**, et répondant au moins aux exigences minimums obligatoires prévues par le règlement CE 785/2004 du 24 avril 2004 ou tout règlement national ou européen susceptible de le modifier ou de s'appliquer à la place, ainsi que les exigences posées par les Licence, Certificat ou autorisations dont il est titulaire et veillera à respecter les conditions de garantie prévues par la police.

En cas de refus de garantie de l'assureur, BERLARIC ne sera en aucun cas responsable des conséquences pécuniaires d'un tel refus, l'Opérateur étant alors seul responsable de telles conséquences.

(iii) Réalisation du Vol

a) L'Opérateur s'engage :

- o A réaliser un Vol avec des Aéronefs conformes aux Licence, Certificat, Assurances et autorisations dont il est titulaire.
- o à attendre le Passager sur le lieu du rendez-vous avec une tolérance raisonnable en cas de retard de celui-ci;
- o à informer sans délai les Passagers de toute modification du Vol ;
- o si l'Opérateur décide de changer une quelconque condition du Vol telle qu'initialement prévue dans son Annonce, l'Opérateur s'engage à informer chacun de ses Passagers et de requérir leur accord respectif sur ce changement. En cas de refus d'un Passager, ce dernier pourra demander à faire annuler sa Réservation à l'Opérateur ou à Berlaric sans qu'aucun frais d'annulation ne lui soit réclamé, et sans qu'aucune indemnisation ne soit versée à l'Opérateur.

b) Le passager s'engage à :

- o Ne pas contester le placement qui lui sera attribué par le Pilote dans l'Aéronef ;

- o Ne contester aucune décision du Pilote au cours du Vol, notamment en cas de modification du Vol pour raison météo ou toute autre raison ayant pour fondement une problématique de sécurité ou de respect de la réglementation en vigueur;
- o Respecter les règles de bord fixées par le Pilote (cigarettes, animaux, nourriture, boissons, enfants, poids et taille maximum de bagages autorisés, etc.) ;

6. ANNULATION DU VOL

L'Opérateur peut annuler le Vol pour un motif lié à sécurité du vol, notamment en cas de météo, maladie, etc. le Passager est alors remboursé de sa participation sur une carte cadeau Wingly permettant d'effectuer une nouvelle réservation selon les modalités suivantes :

1. Si le paiement avait été effectué intégralement via CB/Paypal, le remboursement se fera intégralement sur une carte cadeau créée à cette effet, valable un an à compter de la date d'annulation, et qui aura la valeur de l'intégralité du paiement effectué
2. Si le paiement avait été effectué intégralement par carte cadeau, celle-ci sera recreditée du montant. Dans le cas où la carte cadeau a une date d'expiration inférieure à 6 mois alors la carte cadeau sera et prolongée de six mois'un an à compter de la date d'annulation.
3. Si le paiement avait été effectué partiellement avec une carte cadeau et un paiement CB/Paypal, alors la carte cadeau sera recreditée dans les mêmes conditions que pour le cas précédent (N°2), et une nouvelle carte cadeau sera créée correspondant au montant qui avait été payée par CB/Paypal comme dans le cas N°1. Les deux cartes cadeaux pourront ensuite être utilisées simultanément lors d'une nouvelle réservation.

Les cartes cadeaux créées suite à l'échec d'une Demande de Réservation jouissent des mêmes modalités d'utilisation que les Cartes Cadeaux vendues sur le site wingly.io et détaillées à l'article 2.4.3.4, alinéa iii.

Toutefois, si l'Opérateur est titulaire d'une licence d'exploitation, il ne pourra annuler le Vol qu'en raison des circonstances extraordinaires prévues par le Règlement européen 261/2004 relatif à l'indemnisation des passagers en cas d'annulation. A défaut, il sera redevable d'une indemnité de 250 à 600 euros par passager selon la distance à couvrir.

Les Utilisateurs reconnaissent d'ores et déjà que les conditions météorologiques incompatibles avec un vol sûr constituent une circonstance extraordinaire.

Les Passagers ne peuvent pas annuler une réservation après que cette dernière ait été confirmée par l'Opérateur. Certains Opérateurs appliquent des conditions d'annulations plus souples pour certains de leurs vols. Ces conditions sont alors précisées dans la description du vol. En l'absence de telles précisions, les vols effectués avec des Opérateurs ne sont pas annulables par le passager.

7. RESPONSABILITÉ DE L'OPÉRATEUR EN CAS D'ACCIDENT

7.1 En cas d'accident, la responsabilité de l'Opérateur sera régie :

(i) Si l'Opérateur est détenteur d'une Licence d'Exploitation

Par la Convention de Montréal du 28 mai 1999 avec une indemnisation automatique jusqu'à 128 821 DTS par passager en cas de mort ou de lésion corporelle et sans limite si le transporteur ne prouve pas qu'il n'a pas commis de faute.

(ii) Si l'Opérateur est titulaire d'un CTA, d'une ATO ou DTO (sans Licence d'Exploitation)

La responsabilité du transporteur sera régie :

- o soit par la Convention de Varsovie du 12 octobre 1929 prévoyant une présomption de responsabilité du transporteur avec une limite de 100.000 DTS par passager sauf faute inexcusable du transporteur si le vol est transfrontalier en Europe,
- o soit par la loi du pays du lieu de l'accident en cas de transport interne (domestic).

Version mise en ligne le 17/02/2026